



COMPTE RENDU

DU 26/01/2022



Table des matières

PRESENTS.....	3
Ordre du jour.....	4
Bilan 2021, Ambitions 2022-DOB.....	5
NOMAD'2022	6
RESSOURCES TERRITORIALES 2022	6
LEADER 2022	7
PAYS 2022	7
Quels services rendus.....	8
LE BUDGET 2022 -DOB.....	8
Mobilité.....	9
Compte rendu du 09 novembre 2021.....	10
Les délibérations.....	10
Délibération de modification de la délibération N° 040-254003221-20200731-DB202007-DE sur la délégation de pouvoir au Président.....	10
Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (<i>dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent</i>).....	10
Délibération du plan de financement définitif de la subvention pour le programme d'animation LEADER 2021.....	11
Demande de subvention : Nomad' 2022.....	12
Recrutement de deux CDD pour la plateforme NOMAD'.....	13
Demande de subvention pour le programme d'animation LEADER 2022.....	14
Demande de subvention : Chef de projet territorial 2022.....	16

PRESENTS

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle Maurice Martin à Mimizan plage sous la présidence de Monsieur Arnaud GOMEZ à 17H.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants présents votants : 5

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 0

Nombre de délégués représentés : 2

Nombre de votants : 16

Cf. feuille d'émargement en fin de document.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer légalement.

Ordre du jour

◆ Bilan 2021 et ambitions 2022

- Nomad'
- Ressources territoriales
- LEADER
- Pays

◆ Les services du Pays

- Financiers
- Ingénierie

◆ Mobilité

◆ Compte rendu du Comité syndical du 9 novembre 2021

◆ Délibération

- Délibération de modification de la délibération N° 040-254003221-20200731-DB202007-DE sur la délégation de pouvoir au Président
- Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Délibération du plan de financement définitif de la subvention pour le programme d'animation LEADER 2021
- Demande de subvention : Nomad' 2022
- Recrutement de deux CDD pour la plateforme NOMAD'
- Demande de subvention pour le programme d'animation LEADER 2022
- Demande de subvention : Chef de projet territorial 2022

Le Président commence la séance pour faire un récapitulatif de ce qui a été évoqué lors du bureau du 12 janvier 2022 notamment les ambitions 2022 du Pays, les orientations budgétaires qui seront expliqués plus en détail aujourd'hui.

Bilan 2021, Ambitions 2022-DOB

- ◆ En plus de JOSUE Mélissa qui assure depuis quelques années les missions NOMAD', l'année 2021 a été marquée par la constitution et l'installation d'une nouvelle équipe du Pays pour ses autres missions :
 - Arrivée d'une nouvelle directrice Coralie SEWERYN, fin 2020.
 - Remise en place d'un temps plein et demi obligatoire sur LEADER avec l'arrivée de Marie TALEDEC pour le remplacement de l'ancienne animatrice et le mi-temps d'Aude VERGORI en tant que gestionnaire.
 - La remise en place également de mi-temps assuré par Aude VERGORI pour la gestion quotidienne du Pays.
 - Célia LAVAUD qui a d'abord été recrutée en tant que stagiaire, et qui est maintenant sur un poste de VTA d'un an en tant que chargée de mission en développement.
- ◆ Révision du projet de territoire encore en cours, nécessaire pour aborder les nouvelles contractualisations à venir (Europe, Région, Etat).
- ◆ Refonte du site internet. Le nouveau site internet va prochainement être lancé en 2022 pour mieux communiquer sur les différentes missions et actualités du Pays.
- ◆ Le programme LEADER actuel 2014-2020 a bien avancé, les retards sont rattrapés au fur et à mesure, de nouveaux projets ont pu être sélectionnés.
- ◆ La préparation de la prochaine programmation européenne LEADER 2021-2027 apportera une enveloppe à hauteur de 2 200 000 €. Une augmentation par rapport aux programmes précédents.
- ◆ La candidature régionale reste à faire. Un comité de pilotage avec la région aura lieu le 11 février prochain.
- ◆ Le CRTE a été signé pour 4 ans mais sera ajusté pour intégrer les nouveaux axes stratégiques du projet de territoire.
- ◆ De nouveaux liens avec les Communes et les Communautés de Communes se créent. L'équipe du Pays se déplace régulièrement sur le territoire pour aller à leur rencontre.
- ◆ La 1^{ère} conférence des maires a été organisée avec succès et sera reconduite chaque année.
- ◆ Nomad' connu depuis plusieurs années voit toujours ses services appréciés. La mission va évoluer en 2022 pour répondre aux besoins d'actualité. Au vu des résultats de l'enquête, il serait souhaitable de développer plus de services, d'avoir une réflexion sur l'emploi et le logement.
- ◆ Concernant le budget 2021, il y a un excédent budgétaire de plus de 175.000 € contre 138.000€ en 2020. Néanmoins des dépenses restent à régulariser concernant la révision du projet de territoire à hauteur de 28 000€ et l'aide pour les prochaines candidatures à hauteur de 8 000€.

NOMAD'2022

- ◆ Plus de services ; moins de cadeaux (kit saisonnier) :
 - Journée santé avec des professionnels de santé qui vont intervenir sur le territoire pour un accès aux soins ou faire des bilans.
 - Fidélisation des cartes de réduction qui a bien fonctionné. De nombreux partenaires ont répondu à l'appel et proposent des réductions intéressantes.
 - Lancement du paniers saisonniers pour des produits alimentaires et hygiène à moindre coût.
- ◆ Un travail supplémentaire sur les logements va être fait pour trouver de nouvelles pistes. Chantal ONDRA qui est saisonnière sur la mission Nomad' chaque année a des compétences en la matière et pourra aussi aider à trouver des idées innovantes pour les hébergements saisonniers.
- ◆ Emploi-formation : trouver des solutions pour répondre aux problèmes d'emplois sur le territoire
 - Favoriser l'emploi local, les personnes sans emplois habitant sur le territoire pour les emplois saisonniers
 - La mise en place de formation des demandeurs d'emploi en adéquation avec les types d'emploi vacants et les secteurs en tension.
 - Aides aux socio-professionnels (recrutement, valorisation des métiers ...).

Remarque : En se basant sur le diagnostic emploi formation de la Région, on voit que le territoire a une dichotomie sur le taux de chômage existant et l'activité qui est créée. C'est un travail sur le long terme et en partenariat avec les différents acteurs du territoire (communautés de communes, la mission locale, pôle emploi etc.) qu'il faut maintenant mener en partenariat avec les services de la Région.

RESSOURCES TERRITORIALES 2022

- ◆ NOTT est une convention entre les trois offices de tourisme (OTI) et la Région. Elle s'est terminée le 31 décembre 2021. Le Pays va se positionner pour coordonner avec l'aide des trois OTI le prochain conventionnement.
- ◆ Accompagnement et développement dans le domaine Culture et du Patrimoine notamment en aidant à trouver les financements, à faire l'inventaire de ce qui fait la richesse de notre patrimoine.
- ◆ Un travail sur les circuits-courts va être développé.

Cette mission sera pilotée par Célia Lavaud, notre chargée de mission en développement.

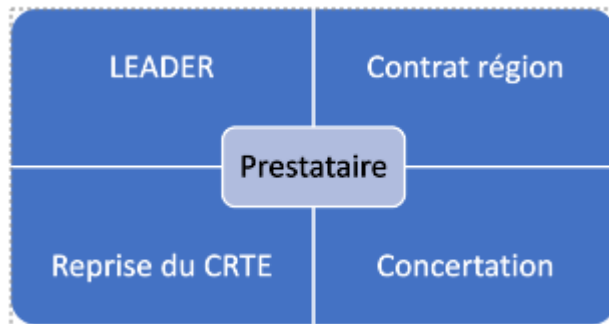
LEADER 2022

- ◆ Réabondement 2014-2020

Un réabonnement, enveloppe complémentaire est prévu autour de **425 621€** sur la programmation actuelle sur une liste de projets déjà fléchés.

Ces crédits supplémentaires arrivant en fin de programmation, le calendrier auquel seront soumis les projets à venir sera contraint. Ils devront être prêt à débiter rapidement. En effet, les demandes de paiement FEADER (factures acquittées, levée de garanties comprises) seront à finaliser au plus tard au 30 juin 2024.

- ◆ Candidatures 2021-2027 (2 200 000 €) via le projet de territoire et la concertation locale :
 - LEADER
 - FEDER
 - 30 mai 2022, la candidature sera déposée



PAYS 2022

Le pays va développer la concertation pour créer du lien, du liant :

- ◆ Trouver une réserve d'acteurs engagés pour le Comité de programmation LEADER : Aller à la rencontre des socio-professionnels pour avoir davantage de participant privé pour les comités de programmation LEADER.
- ◆ Faire renaître le conseil de développement
- ◆ Continuer à faire vivre l'enquête citoyenne (151 réponses à ce jour) pour connaître les besoins et ressentis des habitants.
- ◆ Contribuer à réconcilier les habitants avec les politiques publiques,
- ◆ Faire émerger l'intelligence collective
- ◆ Avoir un projet de territoire participatif.

Quels services rendus

L'ingénierie est importante pour le territoire. Une ingénierie partagée, mutualisée au sein du Pays. Ce sont des compétences au service du territoire.

- ◆ NOMAD' pour ses services sur l'emploi saisonnier
- ◆ LEADER avec l'Europe et son effet levier pour 1.300.000 € de FEADER
- ◆ Les Contractualisations pour les ressources apportées au territoire
 - Contrat Région pour 1.510.090 € (hors ETP)
 - Contrat de ruralité pour 1.101.762,49€ qui est devenu le CRTE



Pour une période de 6 ans
1.043.609 € d'ingénierie permettent
6.894.193,23 € de subventions sur le territoire
Soit 650%

LE BUDGET 2022 -DOB



Remarque : pour la mobilité c'est une projection qui reste à confirmer si le Pays recrute un chargé de mission.

- 210.000 € de contributions pour les Communautés de Communes
- 85.865,43 € d'excédents utilisés

Communauté de Communes des Grands Lacs	105 679,73 €
Communauté de Communes de Mimizan	52 459,33 €
Communauté de Communes Côte Landes Nature	51 860,93 €



Pour les 4 années suivantes, 2023-2026, réflexion sur la participation à mener (Convention territoriale)

2.200.000 € de LEADER pour 2022-2027
+ CRTE + Contrat Région

Remarque : Une convention va être rédigée pour se projeter sur les 4 prochaines années sur le rôle, les missions et le financement entre le Pays et les trois communautés de communes.

Mobilité

En recrutant un emploi à temps pleins en CDD de 3 ans, que pourrait -on en faire ?

- ◆ Rédaction, animation et mise en œuvre du contrat de mobilité locale à l'échelle du PETR.
- ◆ Représentation aux comités de pilotage régionaux et hors territoire (Nord et Sud) en lien avec les communautés voisines.
- ◆ Actions à mettre en œuvre préconisé par l'étude (*liste non exhaustive et non hiérarchisée*)
 - Le transport à la demande
 - Mobilités actives et ses services
 - Prêt, location de vélos classiques ou électriques, garages à vélo sécurisés.
 - Schémas cyclables et actions
 - Covoiturage : le renforcement des aires de covoiturage, doublé de la mise en œuvre d'un service d'autopartage type « Rézo Pouce » déployés à l'échelle du Pays
 - Mobilité des jeunes, des entreprises ...
 - Déplacements estivaux (touristes, employés saisonniers ...)
 - Mobilités solidaires et inclusives : chèque mobilité, transport d'utilité sociale.

Compte rendu du 09 novembre 2021

Aucune remarque sur le compte rendu de novembre 2021.

Les délibérations

Délibération de modification de la délibération N° 040-254003221-20200731-DB202007-DE sur la délégation de pouvoir au Président

Le Président du PETR Landes Nature Côte d'Argent, propose :

1. De modifier la référence de l'article L2122-22 du CGCT par l'article L.5211-10 du CGCT qui concerne les syndicats mixtes ;
2. De rajouter à la délégation de pouvoir du Président, la signature pour toutes conventions passées avec la mairie de Mimizan ou la Communauté de Commune de Mimizan concernant l'organisation du Pays (location des bureaux, mise à disposition du matériel et du personnel)

La liste des 8 délégations reste inchangée.

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V) ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur Le Président propose d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, sur la base suivante :

Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16) : 14 569.14€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité de faire application de cet article à hauteur maximale de **3 642.29 €**, soit 25% de 14 569.14 €.

NATURE	LIBELLE	BP	25 %
20 Etude		3 000.00 €	750.00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 000.00 €	750.00 €
21 Acquisition de matériel		11 569.14 €	2 892.29 €
2183	Matériel informatique	3 000,00 €	750.00 €
2184	Mobilier	3 000,00 €	750.00 €
2188	Matériel divers	5 569,14 €	1 392,29 €
	TOTAL	14 569.14 €	3 642.29 €

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Délibération du plan de financement définitif de la subvention pour le programme d'animation LEADER 2021

Vu la délibération prise le 29 septembre 2021 n°040-254003221-20210929-DB202109_19 concernant la demande de la subvention pour le programme d'animation LEADER 2021,

Monsieur le Président propose au comité syndical la mise à jour du plan de financement définitif de la subvention **pour le programme d'animation LEADER 2021.**

Monsieur Le Président propose :

- DE VALIDER le plan de financement définitif ci-dessous

DEPENSES 2021		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Salaires et charges	51 413.54 €	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €	
Coûts indirects (15%)	7 712.03 €	FEADER	37 300.45 €	
		Autofinancement	11 825.11 €	
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	59 125.57 €	TOTAL RECETTES	59 125.57 €	

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Demande de subvention : Nomad' 2022

Après avoir exposé le programme d'action prévu pour 2022, Monsieur le Président propose au comité syndical de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

En 2020, les aides régionales ont évolué concernant les plateformes liées à la saisonnalité. En effet, seuls les frais liés à l'ingénierie (Chargée de mission + chargés d'accueils) et les frais de déplacements sont éligibles. Le taux de subvention est de 50% pour un plafond de dépenses de 50 000 €.

Pour 2022, les dépenses sont estimées à 74 473,46 €, cette somme est quasi identique par rapport à 2021 (74 475 €) tout en prévoyant de nouveaux services.

Dépenses		Recettes	
Responsable	37 800 €	Région	25 000,00 €
Chargés d'accueil	23 697,50 €	LEADER Santé	A solliciter
Services civiques	1 290,96 €		

Equipement informatique itinérance	1 035,00€		Pays	49 473,46 €
Communication (santé, forums, nouveau guide, kit logeur ...)	9 700 €			
Médiateurs indemnité	200,00 €			
Frais de déplacement	750,00€			
TOTAL	74 473,46 €		TOTAL	74 473,46 €

M. Le Président propose :

- DE VALIDER le programme d'actions 2022
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat)
- D'AUTORISER la Présidence à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Recrutement de deux CDD pour la plateforme NOMAD'

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Président rappelle :

- Qu'il convient de créer deux emplois en raison de l'activité liée à NOMAD'.

- Que leurs missions sont précisées dans les fiches de poste respectives

Monsieur Le Président propose :

- DE CREER deux postes
 - o Un d'adjoint administratif de catégorie C non-titulaire à 35h du 25 avril au 15 aout 2022 avec une rémunération à l'indice brut 350 pour accroissement saisonnier d'activité.
 - o Chantal, pour accroissement temporaire d'activité poste non-titulaire « annualiser » à 35h du 1^{er} février au 30 septembre 2022 avec une rémunération à l'indice brut 363.

Selon la répartition suivante :

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
ETP	50%	50%	100%	100%	100%	100%	50%	25%

- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Demande de subvention pour le programme d'animation LEADER 2022

Après avoir le débat d'orientation budgétaire de début d'année, monsieur le Président propose au comité syndical de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et dans le cadre du programme LEADER.

Monsieur Le Président propose :

- DE VALIDER le programme d'actions 2022
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessous

DEPENSES 2021		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Salaires et charges	62 583,42 €	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €	
Couts indirects (15%)	9 387,51	FEADER	54 676,75 €	
Communication, vidéos	5 000 €			
Stagiaire	3 500 €			
Frais de mission	375 €			
		Autofinancement	16 169,19 €	
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	80 845,93 €	TOTAL RECETTES	80 845,93 €	

- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER une subvention FEADER du Pays Landes Nature Côte d'Argent dans le cadre le programme LEADER
- DE SOLLICITER une subvention du Conseil Régional pour l'animation du programme LEADER 2022
- D'AUTORISER le Président à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Demande de subvention : Chef de projet territorial 2022

Le périmètre du Pays Landes Nature Côte d'Argent a été retenu comme territoire de contractualisation. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent a manifesté son intérêt de contractualiser avec le Conseil Régional. Le contrat de dynamisation et de cohésion a été validé le 6 novembre 2019 par le territoire du Pays LNCA et par la Région le 15 décembre 2019

L'ingénierie territoriale est une composante essentielle de la dynamique du territoire afin de faire émerger et accompagner des projets de développement. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent s'est doté d'ingénierie spécialisée pour mettre en œuvre le programme européen LEADER et la plateforme des saisonniers NOMAD' mais également d'une ingénierie territoriale généraliste par sa direction.

La mission peut se traduire par 3 objectifs principaux :

- Accompagner les porteurs de projet publics et privés dans la mise en œuvre des actions du contrat de dynamisation et de cohésion
- Animer le territoire pour faire émerger des projets dans le cadre de la stratégie du contrat
- Coordination du contrat de dynamisation et de cohésion avec les autres politiques contractuelles (contrat de ruralité, ...)

Pour rappel, le 20 mai 2019, la cellule de travail technique composé du Conseil Régional, des trois directeurs généraux des services, de la chargée de mission LEADER et du directeur du Pays Landes Nature Côte d'Argent a lancé la démarche de contractualisation officiellement. Après un premier comité technique le 13 juin 2019, un comité de pilotage restreint composé des présidents de communautés de communes, de la présidente du Pays, de l'élue régionale en charge de la contractualisation sur notre territoire et de toutes les équipes techniques associées ont validé les grands principes de la contractualisation et du planning de contractualisation.

Date Clés :

- Avril 2017 : Validation de la politique contractuelle par la Région NA
- 18 janvier 2018 : Manifestation d'intérêt du Pays LNCA
- 13 juin 2019 : 1er Comité technique
- 20 juin 2019 : Comité de pilotage restreint en présence des présidents de communautés de communes
- 6 novembre 2019 : Validation du contrat par le comité syndical du Pays
- 15 décembre 2019 : Validation du Contrat par le Conseil Régional
- 16 octobre 2020 : Comité de pilotage

Le chef de projet territorial vise à faire émerger et coordonner les actions du territoire. Il vise également à faciliter les porteurs de projets notamment publics.

L'ingénierie chef de projet territorial pour l'année 2022 au titre de la politique contractuelle du PETER du Pays Landes Nature Côte d'Argent prévoit les dépenses d'ingénierie correspondant à 0.5 ETP pour un montant plafonné de 25 000 € pour lesquelles nous sollicitons une subvention du Conseil Régional à hauteur de 50 %.

Dépenses		Nature des financements	TOTAL	%
½ ETP Coralie SEWERYN	29 500 €	Etat		
		Région	12 500.00 €	42,37 %
		Département		
		Europe		
		Autres financements publics (préciser)		
		Total financements publics	12 500.00 €	42,37 %
		Privés (préciser)		
		Autofinancement	17 000 €	57,63 %
Coût Total	29 500,00 €	Coût Total	29 500,00 €	100 %

M. Le Président propose :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départementale, Etat)
- D'AUTORISER la Présidence à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non
 Opposition : Non
 Abstention : Non

Le comité syndical la valide à l'unanimité.

Fin séance.

M. Arnaud GOMEZ

Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent

